AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-2-66 461294

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 65 - FEVRIER 1966 — 11 Février 1966

VIGNE

ESCA ou APOPLEXIE : Dépérissement brusque ou lent au cours de la végétation. Le bois attaqué montre en coupe la présence d'amadou.

Employer l'arsénite de soude, produit toxique dangereux, à la dose de 5 % (5 litres de solution commerciale pour 100 litres d'eau). Eviter de toucher les bourgeons. Badigeonner la surface des plaies de prétaille, une semaine après cette opération.

EXCORIOSE : Inexistante en Bourgogne, présente en Franche-Comté. Les dégâts se manifestent sous forme d'éclatements à la base des sarments attaqués. Recourir à l'emploi d'huiles jaunes (huiles d'anthracène + colorant) ou bien à l'emploi de la solution conseillée dans la lutte contre l'anthracnose.

N.B.- Les colorants (D.N.O.C. à la dose de 0,6 %) et l'arsénite de soude à 5 % sont également conseillés.

ANTHRACNOSE : Chancres formés sur les sarments. Employer le mélange :
- acide sulfurique : 1 litre
- sulfate de fer : 35 Kgs.

ou bien : une solution à base d'arsénite de soude (voir Esca).

COCHENILLES : Quelques espèces sont nuisibles à la vigne (Lécanines, cochenilles farineuses et floconneuses). Ces insectes sont fixés sur le tronc et les bras des ceps et passent souvent inaperçus. La présence de fumagine, dûe à ces parasites, est décelée facilement sur les feuilles pendant la période végétative.

Un traitement d'hiver à base d'huiles jaunes permet de lutter contre ces insectes. La dose à employer est de 3 % (3 litres pour 100 litres d'eau).

ACARIOSE : Les dégâts dûs à cet acarien sont en progression dans tout le vignoble de Bourgogne-Franche-Comté.

Le traitement d'hiver à base d'huiles jaunes permet de détruire les acariens responsables des dégâts constatés. Nous engageons les Viticulteurs à procéder à ce traitement absolument indispensable pour limiter l'extension des manifestations.

N.B.- Ce traitement est efficace contre l'érinose et dans une plus faible mesure contre les araignées rouges.

Les traitements d'hiver sur la vigne nécessitent une application soignée et des précautions de manipulation (port de gants).

Les traitements aux huiles jaunes ne sont efficaces que s'ils sont effectués très soigneusement (à la lance, derrière tracteur à vitesse réduite).

P./.129

Il convient de les faire avant débourrement (Mars). Les traitements à base d'arsénite de soude, contre l'esca, l'excoriose et l'anthracnose nécessitent une attention particulière.

Les traitements à base de sulfate de fer et d'acide sulfurique doivent être exécutés avec des appareils en plomb, ou de vieux appareils.

On doit éviter toute atteinte des bourgeons avec les solutions d'arsénite de soude. S'abstenir de traiter pendant les périodes de gel ou de pluie.

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS : Avec l'élimination des branches mortes, chancreuses, pousses oïdiées, fruits momifiés, les pulvérisations hivernales réduisent les risques de pullulation des parasites.

Les formes de résistance de ceux-ci étant plus sensibles à l'action des insecticides quand leur évolution est amorcée, il est souvent préférable de retarder les traitements aux derniers jours avant le débourrement.

Produits recommandés :

- Décapants et ovicides : - Carbolineums
  - Huiles de goudron ou d'anthracène.

  Dose : 6 à 8 litres.

- Coccicides : (contre cochenilles) - Huiles de pétrole dites encore huiles blanches ou huiles minérales.

  Dose : 3 à 4 litres.

- Ovicides : - Colorants nitrés.

  Dose : 600 grammes

- Ovicides et coccicides :
  - Huiles jaunes

  Dose : 2 à 3 litres.

  - Oléoparathions
  - Oléomalathions

  Dose : 1 à 2 litres.

Ces deux derniers produits seront seuls utilisés avec profit et sans danger dans les traitements tardifs.

La bouillie insecticide à base d'huile préparée à la moitié des doses citées ci-dessus pour les arbres à noyaux pourrait avantageusement être additionnée d'un fongicide : sels de cuivre ou organique de synthèse.

Les arbres copieusement arrosés seront lessivés : tronc, branches et coursonnes, à la lance à jet droit, sous forte pression, pendant les belles journées sans gelée et sans vent de la fin de l'hiver.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.